



main courante reçue quelle suite donner

Par **LEENA23**, le **09/07/2019** à **16:28**

Bonjour

le frère de ma maman a fait une main courante il ya quelques mois (ma maman ne sait ni lire ni écrire et elle a 85 ans) lui disant qu'elle lui avait pris ses passeports algériens et français et d'autres papiers

Je rappelle qu'il est allé plusieurs fois à l'étranger

Il ne lui a jamais rien donné ni confié

il est mort il y a quelques jours et ses enfants veulent nous poursuivre en justice en disant que nous avons abusé de lui et que nous voulions lui soutirer de l'argent (cela 13 ans qu'il n'avait pas vu ses enfants) (il avait une petite retraite) et ils n'ont jamais cherché à le retrouver

que va t'il se passer ?

Merci de votre réponse